



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse du Premier ministre à la question parlementaire n° 244 du 29 janvier 2024 de Madame l'honorable Députée Joëlle Welfring.

Tout d'abord, il convient de noter que, dans la démocratie représentative qu'est le Grand-Duché, la Chambre des députés est la première et la plus importante institution d'expression de la volonté des électeurs et de participation citoyenne. De plus, le système des pétitions, dont usage est fait de plus en plus, permet notamment aux citoyens de faire entendre leurs préoccupations et leurs demandes précises.

Par conséquent, le Gouvernement n'a pas l'intention de mettre en place une procédure institutionnalisée de participation citoyenne nationale.

Le Gouvernement entend engager les citoyens dans un large dialogue sur une série de sujets spécifiques.

Ainsi, l'accord de coalition prévoit notamment qu'une large consultation sera organisée avec la société civile sur la viabilité à long terme du système des retraites afin de trouver un consensus à ce sujet. De même, le Gouvernement poursuivra une politique climatique qui associe les citoyens aux décisions majeures. Les résultats de l'étude sur le « Klimabiergerrot », dirigée par l'Université du Luxembourg, sont en cours d'analyse afin d'améliorer l'organisation de futurs projets similaires. La participation active de la société civile au processus d'élaboration des nouvelles mesures constituera également un levier essentiel dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Luxembourg, le 26 février 2024.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN